

Histoire & Mémoire

Éditorial

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOI

du 29 Juillet 1884

L'édition 2002 des *Patrimoniales* s'est déroulée le 22 juin avec un succès confirmé. Une formule élargie à la présentation de métiers d'art ou du patrimoine et agrémentée d'un récital de chant a rencontré un public nombreux et passionné qui a récompensé de sa présence le travail accompli par l'ensemble du personnel des Archives départementales. Assurément, l'esprit de cette journée, fait de bonne humeur, de goût pour l'érudition, de plaisirs musicaux, de pratiques ludiques et familiales, contribue à parer nos Archives départementales de flatteuses couleurs.

Préparée pour cette occasion, une exposition sur les sceaux restaurés du fonds de l'abbaye de Chocques demeure encore visible pendant quelques semaines. Présentée dans cette livraison d'*Histoire et mémoire*, elle vient illustrer le renforcement récent de notre effort de restauration des documents dont le département a la garde. Ces quelques lignes convaincront sans nul doute le lecteur de la légitimité de cette politique. Parvenus jusqu'à nous malgré les destructions dues au premier conflit mondial, ces sceaux comme les chartes auxquelles ils sont attachés sont une parcelle inestimable de notre patrimoine. D'autres fonds d'archives bénéficieront dans les prochaines années d'interventions de même nature. Le public pourra là encore en admirer les résultats.

Les lecteurs découvriront également ou retrouveront un grand type documentaire des collections d'archives publiques : les enquêtes et statistiques agricoles. Elles leur fourniront, malgré une conservation lacunaire, un précieux aliment pour leurs recherches d'histoire locale ou universitaire.

Entre souci d'ouverture vers le plus large public, effort de préservation des collections et ressources documentaires, le sommaire de la présente livraison est à l'image des missions des Archives départementales : riches de leur diversité.

Roland HUGUET
Président du Conseil général

Diplôme du concours pour l'encouragement de la culture de la betterave, 1880
(Arch. dép. du Pas-de-Calais, 2 F1 176)

n30

Conseil Général
PAS-DE-CALAIS

Les sceaux restaurés de l'abbaye de Chocques

Les séries anciennes des Archives départementales du Pas-de-Calais renferment plusieurs milliers de sceaux¹ antérieurs à la Révolution de 1789. Comparativement à la plupart des dépôts d'archives de France, une telle richesse est un des atouts majeurs de notre département. Mieux encore, ils sont presque tous restés solidaires de leurs chartes d'origine – un sceau détaché, s'il garde son intérêt esthétique, perd en revanche une grande partie de sa valeur historique. Ce sont pour l'essentiel des sceaux pendants, et non plaqués.

FRAGILITÉ

Malheureusement, mises à part les bulles de plomb qui scellent les actes pontificaux, ce patrimoine collectif est particulièrement vulnérable. La conservation en est délicate, eu égard à la fragilité de la matière, une galette de cire durcie, exposée à maints facteurs de dégradation. Certains sont d'origine interne : incompatibilité, à long terme, des composants de la cire², entre eux (décrépitude) ou avec les fils textiles de chanvre, coton, laine, soie, etc., teints, qui traversent le sceau dans son épaisseur ; torsion (sous l'effet des manipulations, des variations de température, d'hygrométrie) des queues de parchemin prises en inclusion dans le sceau, laquelle commence par l'ébrécher, pour finir par le disloquer. La plupart des causes de détérioration sont externes. Les plus graves et les plus fréquentes sont de nature mécanique : brutales, et évidentes (manipulations, chocs), ou sournoises, insensibles, répétées (petits heurts) ou progressives (pression séculaire des liasses de parchemins et papiers entassés, dont le poids finit par aplatir le relief du sceau). Mais les altérations chimiques (corrosion, décoloration sous l'effet de la lumière) ne sont point négligeables.



Sceau de Bauduin de Carvin, 1256, avant (à gauche) et après restauration (à droite) (Arch. dép. du Pas-de-Calais, 25 H 5¹⁰)

Mécaniques ou chimiques, les dégradations peuvent être d'origine climatique (humidité ; chaleur qui catalyse certains phénomènes chimiques, favorise les parasites, ramollit la cire ; froid qui la durcit en la rendant friable), atmosphérique (gaz nocifs ; poussière qui s'incruste dans les pores, les fissures, capte l'humidité), organique (moisissures, micro-organismes), humaine (manipulation)...

ÉTAT ACTUEL

Après pareil tableau, on conçoit que peu de sceaux aient traversé les siècles sans dommage. De certains ne subsiste plus qu'un minuscule fragment, vestige dérisoire et inintelligible. D'autres nous sont parvenus en morceaux, en miettes, voire en poudre. Les écritures que portent parfois les enveloppes de papier, de parchemin, d'étoffe à l'intérieur desquelles sont conservés les éclats témoignent de l'ancienneté du bris. Certains fonds d'archives ont été, à une époque indéterminée, la proie de collectionneurs peu avertis ou sans scrupules qui les ont systématiquement dépouillés de leurs sceaux.

Heureusement, bon nombre de chartes ont gardé des sceaux que leur état rend encore exploitables pour l'histoire. Rares sont ceux qui sont intacts : les plus solides, les mieux protégés. La plupart des sceaux sont plus ou moins ébréchés, fêlés, effrités, mutilés. Ils présentent autant de points faibles qui mettent en péril leur intégrité, à court terme, leur existence, à moyen terme.

REMÈDES

Les Archives départementales du Pas-de-Calais emploient depuis plusieurs années un mode d'emballage particulier destiné à préserver les sceaux des chocs. Il s'agit d'un plateau souple de mousse synthétique sur lequel est posé le parchemin et dans l'épaisseur duquel est creusée une alvéole où se niche le sceau.

À raison d'un ou deux actes au plus par plateau, ce système, efficace mais encombrant, ne saurait être appliqué à l'ensemble des chartes scellées. Il est réservé aux sceaux les plus rares et les plus précieux.

La restauration est un bon moyen de sauver de l'outrage des siècles ces irremplaçables monuments du temps jadis que sont les sceaux. Elle permet d'arrêter net le processus de détérioration



Sceau de Philippe IV d'Espagne, 1665, en cours de restauration (Arch. dép. du Pas-de-Calais, 25 H 1¹⁰, cliché P. Jacquet)



Sceau de Daniel, seigneur de Béthune, 1214, avant (à gauche) et après restauration (à droite) (Arch. dép. du Pas-de-Calais, 25 H 4¹⁰)

(déitement, effritement, éclatement). C'est pourquoi a été entreprise cette année une campagne systématique de restauration. Le choix a été fait d'une restauration exhaustive des sceaux fragiles appartenant à un ensemble homogène, un fonds d'archives exemplaire. Il s'est porté sur le fonds de l'abbaye de Chocques, à la fois pour la richesse, l'ancienneté, l'intérêt, la diversité, la qualité de ses sceaux, mais aussi pour la quantité raisonnable de pièces à y restaurer. 111 sceaux ont ainsi fait l'objet d'une restauration dans les règles par les soins d'un homme de l'art (Société Scel Art³, Malesherbes), au printemps de cette année.

TECHNIQUE DE RESTAURATION

Le principe fondamental, comme dans toute restauration d'antiquité, œuvre d'art ou objet précieux, est celui de la réversibilité.

La restauration proprement dite du sceau est précédée de la mise à plat de la ou des queue(s) de parchemin qui lui servent éventuellement d'attache. Ce résultat s'obtient par une pression prolongée. Un autre préalable est le nettoyage de la surface du sceau à l'aide de compresses d'ouate humides. Cette étape débarrasse la cire de la gomme séculaire de crasse ou de poussière qui bien souvent la recouvre, estompant son relief, masquant ses détails et ternissant son éclat.

La réparation consiste d'une part à recoller les morceaux disjoints, d'autre part à consolider le sceau en comblant ses lacunes et en renforçant ses bords si nécessaire. La soudure des fragments se fait à chaud, sans adjonction de matière, au moyen d'une très fine pointe chauffante. Le comblement des lacunes, lui, emploie une cire d'une teinte proche de celle de l'original, mais d'une nuance autre, afin de permettre une distinction aisée entre l'original et les parties rapportées. Pour la même raison, les comblements présentent une légère dépression par rapport à la surface de cire du sceau d'origine avec laquelle ils sont en contact. Ils sont d'une dureté moindre que celle de la cire primitive. Ils sont soudés comme décrit ci-dessus.

La réparation restitue le contour primitif du sceau si cela s'avère nécessaire à la solidité ou à l'équilibre de celui-ci ; sinon, elle épouse la brisure. En aucun cas elle ne s'autorise une reconstitution des empreintes disparues. Les comblements sont donc facilement identifiables à leur surface plane.

EXPOSITION

Afin de mettre un large public à même de découvrir quelques beaux spécimens des sceaux conservés par les Archives départementales du Pas-de-Calais et d'apprécier le travail de restauration dont ils ont fait l'objet, une exposition, inaugurée le 22 juin 2002, montre, dans notre centre Mahaut-d'Artois à Dainville, jusqu'au 19 juillet prochain, une trentaine de sceaux restaurés appartenant au fonds d'archives de l'abbaye de Chocques. Les sceaux ainsi soumis à l'admiration du public couvrent un large éventail chronologique : de 1142 à 1665. Il s'agit de sceaux émanant d'ecclésiastiques (évêques, communautés religieuses) ou de laïcs. Parmi ces derniers, le sceau rouge de majesté du roi d'Espagne Philippe IV, des sceaux équestres du Moyen Âge (notamment celui du comte Robert II d'Artois), deux sceaux pédestres féminins, ainsi qu'une série de sceaux frappés aux armes de personnes physiques ou morales, se rapportant pour la plupart au territoire de notre département.

Pour autant, le critère qui a présidé au choix a été surtout pédagogique. Les sceaux présentés, attachés à leurs actes d'origine, ont été retenus certes pour leur beauté, leur qualité, leur variété, mais aussi en fonction de leur état de conservation avant la restauration. Il s'agit d'illustrer les vertus de la restauration. Une photographie en couleurs de chaque sceau, prise en janvier 2002, peu avant l'intervention, est placée en regard de la même pièce désormais restaurée. Au visiteur de comparer !

N. Buanic

1. Le terme de sceau est ambigu, puisqu'il désigne à la fois la forme en creux et la forme en relief, la matrice et son empreinte. Il s'agit ici exclusivement des sceaux empreintes.
2. La qualité des cires est inégale, et leur formule très variable selon les sceaux, les origines et les époques. À la matière première, la cire d'abeille, peuvent en effet s'ajouter des pigments, de la résine, de la poix, de la gomme, des impuretés, etc.



Sceau de Simon, abbé de Chocques, 1333, avant (à gauche) et après restauration (à droite) (Arch. dép. du Pas-de-Calais, 25 H 5/141¹⁰)

Enquêtes et statistiques agricoles

Dues à l'ambition statisticienne du XIX^e siècle, les enquêtes agricoles, bien qu'imparfaitement conservées et d'interprétation toujours délicate, constituent une source majeure de l'histoire rurale du Pas-de-Calais.

Il en est des documents d'archives comme des problématiques historiques : tous deux sont sujets aux modes historiographiques. Ainsi, les enquêtes agricoles, mises à l'honneur par toutes les grandes thèses d'histoire rurale des années 1970, à commencer par celle de Ronald H. Hubscher (*L'agriculture et la société rurale dans le Pas-de-Calais du milieu du XIX^e siècle à 1914*, Arras, 1979, 2 vol.), sont aujourd'hui moins consultées. Elles demeurent pourtant pleines d'intérêt. Notons que les conditions mêmes de leur élaboration, comme le recrutement et le fonctionnement des commissions cantonales de statistique constituent des champs d'investigation inexplorés. Ajoutons qu'en ce qui concerne le Pas-

de-Calais, la période postérieure à la Grande Guerre reste à étudier.

La bibliographie existante nous dispense de longs développements sur l'historique et le contenu des enquêtes agricoles. Les précautions de méthode devant présider à leur exploitation sont également bien connues. On se reportera aux lignes que leur consacre Bertrand Gille dans ses *Sources statistiques de l'histoire de France*, Paris, 1964 (p. 131-133, 143-145, 196-200, 220-222) et à l'étude de Gilbert Garrier, « Les enquêtes agricoles décennales du XIX^e siècle : essai d'analyse critique », dans *Pour une histoire de la statistique*, Paris, 1977, t. I, p. 269-279. Rappelons donc que

l'enquête agricole dite décennale (initialement quinquennale) est créée par un décret du 1^{er} juillet 1852. Elle fait suite à plusieurs tentatives antérieures, plus ou moins couronnées de succès, notamment la grande enquête agricole lancée par Hippolyte Passy en 1836. Elle témoigne d'une vaste ambition avec ses 38 tableaux qui rassemblent plus de 200 informations. La même année, apparaît une statistique agricole annuelle, plus limitée. L'une et l'autre résultent des informations collectées par l'administration préfectorale auprès des commissions cantonales de statistique qui sont dominées par les notabilités rurales traditionnelles. Les principales rubriques des enquêtes décen-

nales sont les suivantes : cultures (superficies, rendements, prix), élevage (effectif des animaux, cours de vente), économie rurale (nombre et étendue des propriétés et exploitations, modes d'exploitation, main-d'œuvre agricole, instruments agricoles).

Le tableau ci-dessous donne un état sommaire des enquêtes conservées pour le Pas-de-Calais. Jusqu'en 1929, les sources sont lacunaires. Après cette date, on dispose de données statistiques complètes, ainsi que de renseignements détaillés sur le déroulement de l'enquête. La cote M/DSA désigne provisoirement un versement de la direction des services agricoles.



Propositions de nominations des membres des commissions cantonales de statistique agricole de l'arrondissement de Saint-Omer, 1882 (Arch. dép. du Pas-de-Calais, M 1285)



Taureau flamand appartenant à Decrombecque, 1897, (Arch. dép. du Pas-de-Calais, 4 F1 3536)

TABLE DES MATIÈRES.

PREMIÈRE PARTIE. — AGRICULTURE

A. CULTURES

I. Pratiques agricoles

II. Récoltes

III. Récoltes en grains divers

IV. Légumes secs

V. Graines oléagineuses

VI. Céréaliers

VII. Fèves et pois

VIII. Fèves et pois

IX. Jardiens

X. Autres cultures

C. PASTURAGES

I. Pratiques agricoles

II. Pratiques agricoles

III. Pratiques agricoles

IV. Jardiens

D. CANTONS AGRICULTEURS

I. Vignes

II. Arrières terres

III. Forêts

IV. Étendue des terres (départementales)

E. ANIMAUX DOMESTIQUES

I. Chevaux, ânes, mules

II. Bœufs à travail

III. Bœufs à lait

IV. Pores

V. Pores

VI. Canards

VII. Bœufs

VIII. Oies

COMPTES ANNUELS

I. Rendements des terres, etc.

II. Aides agricoles

III. Economies agricoles

IV. Export et importations

V. Rendements

APPENDICE. — MÉTIERS

A. MARIAGE

I. Plantations en plein rapport

II. Plantations nouvelles

B. COMPTES

C. Bœufs

DEUXIÈME PARTIE. — INDUSTRIE

Table des matières de l'enquête de 1852 (Arch. dép. du Pas-de-Calais, M 1269)

Année	Intitulé	Cote	Commentaires
1816 à 1922	Renseignements annuels sur le produit des récoltes	M 1171	Récoltes et animaux. Tableaux communaux pour l'arrondissement d'Arras. Synthèses annuelles pour les autres arrondissements.
1820 à 1822	État et progrès de l'agriculture	M 1213	Suivis mensuels des récoltes et cours de ventes des animaux.
1836 à 1849	État des récoltes en grains et autres farineux	M 1376	Tableaux communaux. Arrondissement de Montreuil uniquement.
1852	Statistique quinquennale	M 1376, M 1269	Quelques communes des cantons de Boulogne et Montreuil. Tableaux récapitulatifs pour Montreuil.
1862	Enquête agricole décennale de 1862	M 1286	Tableau synoptique des réponses par cantons et quelques communes de l'arrondissement d'Arras.
1873	Statistique internationale de l'agriculture	M 1249	Tableaux cantonaux de l'arrondissement de Béthune.
1892	Enquête agricole décennale de 1892	M 1285	Cantons de Cambrin et Vitry uniquement.
1853 à 1855, 1877, 1893-1894, 1899 à 1900	Statistique annuelle	M 1376	Arrondissement de Montreuil.
1858 à 1862, 1861, 1865, 1867-1868, 1900, 1864, 1865 à 1868	Statistique annuelle	M 1122, 1249, 1286	
1890 à 1893, 1892-1893, 1894, 1890 à 1899, 1900, 1908, 1909, 1910, 1911, 1912, 1913	Statistique annuelle	M 1383, 1285, 1405, 4629, 1283, 1316-1318, 1319, 1320-1322, 1323-1325, 1408, 1326, 1327-1328	
1913	Enquête sur les conditions de la vie ouvrière et la vie rurale	M 1400	Questionnaires familiaux (1 foyer sur 5 ou 10 pris au hasard). Habitat, composition des repas, temps de travail.
1929	Enquête agricole de 1929	M 1355 à 1357	Tableaux synoptiques des résultats communaux par cantons.
1929	Recensement de l'agriculture et du bétail	M/DSA 10 à 20	Questionnaires communaux.
1929	Enquête agricole de 1929	M/DSA 21 à 23	Dépouillements des questionnaires communaux.
1942, 1944, 1946, 1947, 1948, 1950, 1951, 1952, 1953, 1954	Enquête agricole	M/DSA 31 à 40, 44 à 59, 63 à 69, 71 à 75, 78 à 81, 84 à 91, 92 à 99, 101 à 108, 110 à 117, 119 à 121	Questionnaires communaux.

Taureau flamand appartenant à M. Decrombecque, à Hersin (Pas-de-Calais). Premier prix au Concours général agricole de Paris en 1897.

A propos d'Alexandre Ribot

Les Archives départementales ont fait l'acquisition d'une lettre autographe d'Alexandre Ribot, écrite à Saint-Omer, le 16 avril 1907, sur papier à lettre de la Chambre des députés. Elle est désormais cotée 1 J 1921. Le texte mérite attention : il éclaire un moment oublié du conflit entre le Saint-Siège et l'État français à la suite de la séparation de l'Église et de l'État, tout en confirmant le positionnement modéré de Ribot en la matière.

Né le 7 février 1842, à Saint-Omer, Alexandre Ribot est l'une des grandes figures du monde politique et parlementaire

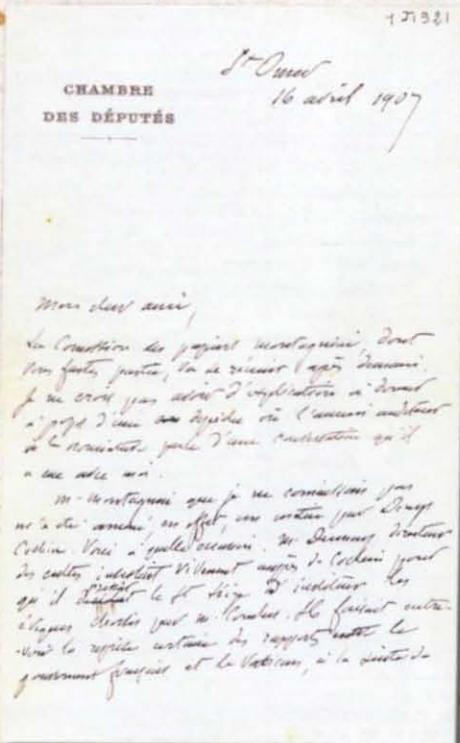
de la III^e République. Il fut 8 fois ministre dont 4 fois aux Affaires étrangères et deux fois aux Finances, et président du Conseil à 5 reprises. À l'époque où est rédigée la lettre qui vient de rejoindre les collections des Archives départementales, Ribot est redevenu simple député. Il remporte en effet l'élection législative de 1906 grâce notamment à la critique bienveillante des milieux catholiques et conservateurs qui tirent les conséquences de ses positions d'apaisement lors de la préparation et du vote de la loi de Séparation.

En décembre 1906, Clemenceau, président du Conseil et ministre de l'Intérieur, décide d'expulser Mgr Montagnini, auditeur de la nonciature. Ses papiers sont saisis et bientôt partiellement publiés. Sans apporter de véritables révélations, ils donnent la preuve d'une forme d'ingérence du Saint-Siège dans la politique intérieure française, faite de rapports

individuels, d'interventions électorales, qui impressionne fâcheusement l'opinion publique.

Or précisément, le nom d'Alexandre Ribot apparaît dans ces papiers. Cela suffit à inquiéter le député du Pas-de-Calais qui prie un ami, membre de la commission de publication des papiers Montagnini, de bien vouloir l'informer d'éventuels reproches formulés à son endroit, « car on peut aujourd'hui s'attendre à tout ».

Ribot par Nadar. Photographure, vers 1900 (Arch. dép. du Pas-de-Calais, 3 Fi 649).



Lettre autographe d'Alexandre Ribot à propos des papiers Montagnini, 16 avril 1907 (Arch. dép. du Pas-de-Calais, 1 J 1921).

Arts et Tradition populaire

Histoire de l'orfèvrerie



Partie de plaque d'insculpation de Douai entrée en usage en 1613

L'orfèvrerie, industrie noble tant par la valeur des matières premières que par le talent des artisans qui la créent, fut le grand art des temps où les métaux constituaient la principale fortune mobilière : on tirait gloire à l'exposer et ensuite, dans les moments pressants, on l'envoyait à la fonte pour en user comme de numéraire. Les longues guerres du XVII^e siècle ont ainsi perturbé le développement de cette industrie, les fontes successives constituant une réelle menace.

Depuis le Moyen Âge, le travail de l'or et de l'argent est réglementé. Dès la fin du XV^e siècle, Arras et Béthune font insculper sur tous les ouvrages d'orfèvrerie deux poinçons : la marque de la ville et celle de l'orfèvre. En 1501, Philippe le Beau publie un édit rendant obligatoire l'insculpation (le marquage) d'un troisième poinçon : la lettre du décanat. Dorénavant doit figurer sur toutes les pièces d'orfèvrerie pesant plus d'une once une lettre de l'alphabet, renouvelable annuellement, précisant l'année de contrôle, donc de fabrication.

Pour exercer le contrôle sur le commerce de l'orfèvrerie exigé par le roi, le Magistrat créa l'office de l'orfèvrerie. Mis en place chaque année lors du renouvellement de l'échevinage, il était composé à Arras de deux échevins de l'office (bourgeois de la ville étrangers au métier d'orfèvre) et de deux maître-orfèvres. Deux orfèvres-égards, sous le contrôle des échevins de l'office, avaient la charge de vérifier le titre du métal. Si les essais confirmaient le bon titre, l'ouvrage recevait alors la marque de la ville et la lettre de l'année.



Gobelet de communauté Nicolas Lempereur, 1699

Les nouveaux poinçons sont dès le XVI^e siècle frappés sur une plaque de cuivre conservée par les égards. La lettre, renouvelée comme l'échevinage chaque année, est portée sur les registres du renouvellement de la loi, et suit un alphabet qui comprend 23 lettres de A à Z aux XVI^e et XVII^e siècles (les lettres J, U, W étant exclues pour éviter la confusion avec le I et le V). Le premier alphabet se termine ainsi en 1529 avec le Z. Le second a été redoublé pour le distinguer du premier, à l'exception de la lettre I, simplement barrée, et des lettres V, Y et Z. Mais le X, bien redoublé en 1551, est par contre simple en 1552. Le troisième alphabet est simple de nouveau, à l'exception du I redoublé... Entre deux alphabets, sans signes distinctifs comme un symbole ou le redoublement, il est parfois difficile de se prononcer, notamment quand la marque de la ville n'a pas changé : pour exemple, en 1512 comme en 1580, c'est « le rat passant entre deux annelets » qui marque la ville d'Arras.

Le renouvellement de l'échevinage est souvent retardé ou annulé après 1640 et les registres signalent irrégulièrement les noms des commis de l'office de l'orfèvrerie. Il disparaît en 1695 suite à la création par Louis XIV de l'Hôtel des monnaies à Lille.

D'après Nicole Cartier, L'orfèvrerie de la Jurande d'Arras, Arras, 1983, 320 p.

Trois poinçons :

- La lettre Z avec une barre, année de Jurande commençant en nov. 1530 et se terminant en oct. 1531. C'est la dernière lettre du premier alphabet de jurande.
- La lettre gothique Y surmontée d'une couronne à trois fleurons est la marque du maître orfèvre.
- La marque de la ville d'Arras est formée au XVI^e siècle du rat passant et de deux annelets dans une empreinte losangique.



Difficulté :

Durée :

La sous-série 1 G comprend les fonds d'archives nationalisés, antérieurs à 1790, de l'évêché et du chapitre cathédral de Boulogne-sur-Mer. Le présent texte est extrait, à l'intérieur de ce deuxième fonds, du plumitif capitulaire, procès-verbal des délibérations du chapitre, rédigé séance tenante. Les registres aux délibérations capitulaires de Boulogne-sur-Mer forment une belle collection qui, de 1553 à 1780, compte peu de lacunes. C'est là une source de premier ordre pour connaître les détails de la vie quotidienne de ce microcosme qu'était un chapitre. En effet, les chanoines cathédraux, qui n'étaient pas astreints à une vie commune, s'assemblaient capitulairement plusieurs fois par semaine pour traiter des affaires de la compagnie. Héritier du chapitre cathédral de Thérouanne dispersé lors de la destruction de cette ville par l'empereur Charles-Quint en 1553, le chapitre de Notre-Dame de Boulogne était fort nombreux ; il comprenait une trentaine de membres, dont six dignitaires : le doyen, deux archidiaques, le chantre, le trésorier, le pénitencier. Le chapitre échappait à la juridiction de l'évêque, car il possédait sa propre officialité (tribunal ecclésiastique), distincte de l'officialité diocésaine. Elle se composait d'un official (juge), d'un promoteur exerçant le ministère public et chargé de veiller à la discipline des clercs, d'un secrétaire, tous élus par leurs pairs. La compagnie défendait jalousement son indépendance et ses prérogatives. Tout ce monde menait une vie très libre, voire dissipée, ponctuée d'innombrables chamailleries intestines et de litiges avec l'évêque, les magistrats, la municipalité. Au siècle suivant encore, les chanoines fréquentaient les cabarets de la ville, en soutane et surplis.

La séance en question est présidée par le chantre en l'absence du doyen, retenu au lit par une indisposition. Il y est délibéré sur quatre réquisitions faites par le promoteur au cours de la séance précédente.

Quant à l'écriture, elle présente encore des caractères cursifs gothiques assez marqués, notamment par ses nombreux traits de fuite horizontaux, par la morphologie des lettres E, S (finale), C. On y rencontre l'E en deux traits, sans ligature (de, ligne 3) ou avec boucle de liaison (en, ligne 3), ainsi que l'E final en point de rebroussement avec long trait de fuite (de, ligne 1). Remarquer la caractéristique

1 Et pour le regard de la 4^e et dernière desdites
 2 remonstrances et réquisitions touchant les
 3 fréquents excès de boisson et scandalez en ensui-
 4 vants de Monsieur le Bachelier Maître Chanoine de cette
 5 eglise, iceluy sieur Scotté ayant esté prié par
 6 Mondit sieur le Chantre de se retirer tandis qu'il
 7 estoit absent, et le fait mis en délibération
 8 Par lequel on a esté résolu de se retirer
 9 audit lieu promectant que la compagnie auroit
 10 son official pour l'administration de la justice
 11 de la ville de Boulogne qui n'estoit autrefois
 12 de la Compagnie qui leur ont esté faitz de la part
 13 de la Compagnie continuent toujours dans
 14 leurs desordres, et qu'il devoit présenter sa
 15 requeste à Monsieur l'official pour avoir
 16 permission d'y aller, et ne pas donner lieu
 17 à Monsieur de Boullongne d'y faire
 18 procéder par ses officiers, ainsi qu'on estoit
 19 adverty qu'il estoit sur le point de faire,
 20 si de la part de la Compagnie il n'y estoit
 21 pourveu.

ligature ER : (dernier, ligne 1), et la comparer avec un autre couple ER : (procéder, ligne 18). L'R affecte en effet plusieurs tracés : (pour, ligne 1), (prié, ligne 5), ou en initiale (remonstrances, ligne 2), en finale (avoir, ligne 15). L'S finale reste gothique : (officiers, ligne 10), (charitables, ligne 12), (ses, ligne 18). L'H conserve son second jambage plongeant (chantre, ligne 6), de même que, comme toujours, l'N terminale (correction, ligne 11) - ce qui trahit l'oubli, ensuite corrigé, du T final de point (ligne 19). Néanmoins, désormais, le C est bien distinct du T (touchant, ligne 2), ce qui évite de confondre chantre avec chancre. Noter le graphisme de la conjonction de coordination et : (lignes 11, 12).

Les abréviations sont très communes et très simples, par contraction : *egl^e* = église (ligne 5), *pn^{ter}* = présenter (ligne 14), *desd^{tes}* = desdites (ligne 1), *m^r* = maître (ligne 1), *administrat^on* = administration (ligne 10) ; par suspension : *mond* = mon dit (ligne 6), *aud* = audit (ligne 9). Monseigneur est écrit fautivement *monsieur*.

N. Buanic

Transcription

- | | | |
|--|--|--|
| 1. Et pour le regard de la 4 ^e et dernière desdites | 7. en seroit délibéré, et le fait mis en délibération, | 14. leurs désordres ; et qu'il devoit présenter sa |
| 2. remonstrances et réquisitions touchant les | 8. il a esté conclud et ensuite respondu | 15. requeste à monsieur l'official pour avoir |
| 3. fréquents excès de boisson et scandalez en ensui-
vis | 9. audit sieur promoteur que la compagnie avoit | 16. permission d'y aller, et ne pas donner lieu |
| 4. de monsieur maître Charles Scotté, chanoine de
cette | 10. ses officiers pour l'administration de la justice | 17. à monsieur de Boullongne d'y faire |
| 5. eglise, iceluy sieur Scotté ayant esté prié par | 11. et correction de ceux qui, mesprisantz à ces
advertissementz fraternelz | 18. procéder par ses officiers, ainsi qu'on estoit |
| 6. mondit sieur le chantre de se retirer tandis qu'il | 12. et charitables qui leur ont esté faitz de la part | 19. adverty qu'il estoit sur le point de faire, |
| | 13. de la compagnie, continuent toujours dans | 20. si de la part de la compagnie il n'y estoit |
| | | 21. pourveu. |

Histoire & Mémoire — Bulletin d'information trimestriel édité par les Archives départementales du Pas-de-Calais : 1, rue du 19 Mars 1962 - 62000 DAINVILLE - Tél : 03 21 71 10 90

Directeur de la publication : Roland HUGUET - Rédacteur en chef : Patrice MARCILLOUX - Coordination : Lydia HUGUET

Iconographie : Archives départementales du Pas-de-Calais sauf mention particulière - Réalisation : Studio Interligne - Arras - Impression : Imprimerie SENSEY - Arras

 Tirage : 3000 exemplaires - ISSN 1254.1184 - Dépôt légal : 2^e trimestre 2002 - © Les Archives départementales du Pas-de-Calais - 2002

 A reproduire
sur papier libre :

 Nom : _____ Prénom : _____
 Adresse : _____ Profession : _____

Prix : 6 € (frais de port compris) pour 4 numéros